VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN.

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains avec Améliorations

Rue D'Abadie, entre les rues Tonti et Miro

MARDI, LE 7 NOVEMBRE 1911, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succession de Léopold Bachemin.

No 042—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Div. A

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, Bureau No 806 rue Perdido, MARDI le 7 novembre 1911 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre rendu et signé le 28 septembre 1911 par l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A maintenant en cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 1986, borné par les rues d'Abadie, [illegible] Miro, Tonti et l'avenue St Bernard, et ledit lot est désigné par le No [illegible] et mesurant trente [illegible] pieds quatre pouces de face à la rue d'Abadie sur cent quatre [illegible] onze pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer les taxes et en plus du prix de l'adjudication les taxes de l'année 1911 et [illegible] certificat reste requis pour la vente. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et devant être passé pardevant Robert Legier, notaire. 10 0|0 de dépôt au moment de l'adjudication pour le compte de la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur, 806 rue Perdido.

8 oct—8 15 22 29—nov 5 7

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE—VENTE EN PARTAGE

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D—No 98 125

OFFRE DE PROPRIETES FONCIERES DE CHOIX, AMELIOREES ET NON AMELIOREES DANS LES DEUXIEME ET CINQUIEME DISTRICTS COMPRENANT DEUX RESIDENCES SIMPLES EN BRIQUES A DEUX ETAGES, Nos 330-340 RUE NORD REMPART.

A Alger

BUVETTE ET RESIDENCE COIN DE LA RUE PATTERSON ET DE L'AVENUE WHITNEY, COTTAGES DOUBLES ET SIMPLES Nos 1421 1423 1429 1431 et 1433 rue Patterson

Nos 301 et 321 Avenue Whitney QUATRE SPLENDIDES TERRAINS FAISANT FACE A L'AVENUE WHITNEY.

—AUSSI—

ETENDUE DE TERRE DE VALEUR FAISANT FACE A L'AVENUE WHITNEY ET NEWTON VIADUCT.

A L'ENCAN, JEUDI 16 NOVEMBRE, A MIDI.

EN vertu d'un jugement rendu et [illegible] en Cour ouverte à la Nouvelle-Orléans le 9 octobre 1911, et signé en Cour ouverte à la Nouvelle-Orléans le 13 octobre 1911, par l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire de partage de Albert N. Robelot Jr vs Mortimer J. Robelot et al, dossier No 98 125 et à moi adressé, je vendrai à l'enchère publique JEUDI le 16 novembre 1911 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite à savoir

1. Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les [illegible] privilèges servitudes et avantages [illegible] appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de [illegible] borné par les rues [illegible] Conti et Bienville, désigné [illegible] sur un plan dressé par L. [illegible] décembre 1835 déposé en [illegible] ancien notaire, et lequel [illegible] mesure anglaise, vingt-six [illegible] de face à la rue Rempart sur [illegible] sept pouces de profondeur [illegible] mère un, et cent huit pieds [illegible] profondeur sur la ligne de division [illegible] trois, et vingt-six pieds [illegible] six lignes de largeur dans le [illegible] d'une allée ou passage [illegible] trois pouces et quatre lignes [illegible].

[illegible] consistent d'une résidence [illegible] à deux étages, connue [illegible] 340 rue N. Rempart, contenant [illegible].

[illegible] terre, avec toutes les bâtisses [illegible] qui s'y trouvent et tous les [illegible] privilèges, servitudes et avantages [illegible] trouvant, de quelque façon en dépendant, situé dans le même district et ilet [illegible] la propriété ci-dessus décrite, désigné par [illegible] numéro cinq, sur un plan de L. J. Pilié daté du 19me jour de décembre 1835, déposé en l'étude de F. Grima, ancien notaire, ayant en mesure anglaise vingt-six pieds et six lignes de face à la rue Rempart, cent huit pieds dix pouces sur la ligne du lot No quatre cent huit pieds sept pouces sur la ligne du lot numéro six et vingt-six pieds six lignes sur la ligne du fond, le divisant de l'allée au passage mesurant dix pieds trois pouces et quatre lignes de largeur et une cour en commun aux lots un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept et huit, faisant face à la rue Rempart, et aussi en commun aux lots un, deux et trois, faisant face à la rue Conti. Ledit lot numéro cinq ayant l'usage dudit passage et cour.

Les améliorations consistent d'une résidence simple en briques à deux étages connue comme No 330 rue N. Rempart, contenant 8 chambres.

3. Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District de cette ville dans cette partie appelée Alger, dans l'ilet No 58, lequel est borné par la rue Patterson et l'avenue Whitney, l'avenue Pélican et la rue Lebeuf, désigné par le numéro neuf sur un certificat ou devis d'arpentage dressé par L. Daney, ingénieur civil et voyer daté du 30 novembre 1909 ou "Blue Print" duquel est annexé à un inventaire pris par Felix J. Puig notaire le 19 juillet 1911. Ledit lot mesurant en mesure américaine trente et un pieds huit pouces et deux lignes de face à la rue Patterson, et trente et un pieds en largeur dans le fond, sur une profondeur de cent quarante quatre pieds, trois pouces et quatre lignes sur la ligne vers la rue Lebeuf, et d'une profondeur de cent trente sept pieds huit pouces et trois lignes sur l'autre ligne de côté vers l'avenue Whitney.

Les améliorations consistent d'un cottage double portant les numéros municipaux 1421 1423 rue Patterson.

4. Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même district et ilet que la propriété [illegible] maintenant décrite et contigu à la même sur le côté vers l'avenue Whitney, désigné par le numéro 8 sur le devis ci-dessus mentionné, la dite portion de terre mesurant soixante six pieds cinq pouces et quatre lignes de face à la rue Patterson et soixante-cinq pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de cent trente sept pieds huit pouces et trois lignes sur le côté vers la rue LeBeuf, et cent vingt trois pieds dix pouces et trois lignes sur la ligne de côté vers l'avenue Whitney.

Les améliorations consistent d'un cottage double portant les Nos municipaux 1429-1431 rue Patterson.

5. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations s'y trouvant et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le même District et ilet que la propriété maintenant décrite désigné par le numéro sept sur le devis ci-dessus mentionné. Ledit lot de terre mesurant trente et un pieds, huit pouces et trois lignes de face à la rue Patterson sur cent vingt trois pieds dix pouces et trois lignes sur la ligne vers la rue LePrêtre, et d'une profondeur de cent dix sept pieds, cinq pouces et deux lignes sur l'autre côté vers l'avenue Whitney avec une largeur dans le fond de trente et un pieds.

Les améliorations consistent d'un cottage simple connu comme No 1433 rue Patterson.

6. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant, situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite et désigné par le No six sur ledit devis ci-dessus mentionné, le dit lot formant l'encoignure de la rue Patterson et de l'avenue Whitney et mesurant en mesure américaine, trente quatre pieds, dix pouces et six lignes de face à la rue Patterson, et trente quatre pieds sept pouces en largeur dans le fond, sur une profondeur de cent dix sept pieds, cinq pouces et deux lignes sur le côté vers la rue LeBeuf et d'une profondeur et façade à l'avenue Whitney de cent dix pieds.

Les améliorations consistent d'une buvette et résidence formant le coin de la rue Patterson et de l'avenue Whitney.

7. Quatre certains lots de terre et tous les droits, voies privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant, situés dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désignés par les numéros trois, quatre, cinq et six sur un plan privé annexé à un acte passé pardevant Jules F. Meunier, notaire en cette ville le 9 août 1901 une copie duquel devis est annexée à un inventaire pris par Felix J. Puig, notaire le 19 juillet 1911, et lesquels dits lots mesurent, chacun, d'après ledit devis trente pieds de face à l'avenue Whitney sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

8. Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet No 59, borné par les avenues Whitney et Pelican et les rues Alix et LeBeuf formant le coin des avenues Whitney et Pelican. Ledit lot de terre mesurant trente pieds de face à l'avenue Whitney et la même largeur dans le fond, sur cent vingt pieds de profondeur et façade à l'avenue Pelican, avec la même profondeur sur l'autre ligne de côté d'après un devis de L. Daney, voyer, une copie duquel est annexée à un inventaire pris par Felix J. Puig, notaire, le 19 juillet 1911.

9. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus maintenant décrite commençant à une distance de cent cinquante pieds de l'encoignure des avenues Pelican et Whitney et mesurant trente pieds de face à l'avenue Whitney, trente pieds en largeur dans le fond sur une profondeur d'environ soixante-trois pieds entre lignes parallèles.

10. Une certaine étendue de terre avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, située dans le Cinquième District de cette ville, dans cette partie nommée Algiers, ladite étendue de terre mesurant mille quatre cent quatrevingt deux pieds et une ligne de face à l'avenue Whitney et la même largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la rue Evelina de cent soixante huit pieds et deux lignes et de l'autre côté il y a une profondeur et façade sur le Newton Viaduct de cent soixante quatorze pieds et sept lignes, d'après un devis annexé à un inventaire pris par Felix J. Puig notaire, le 19 juillet 1911.

11. Une certaine étendue de terre avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant situé dans le même District que la propriété ci-dessus décrite et contigu à la même propriété et mesurant un mille deux cent cinquante trois pieds six pouces et une ligne de face à l'avenue Whitney sur une profondeur et façade de cent soixante quatorze pieds quatre pouces sur le Newton Viaduct et d'une profondeur sur l'autre ligne de côté de cent soixante dix neuf pieds cinq pouces et six lignes, avec une largeur dans le fond de mille deux cent quarante neuf pieds dix pouces et deux lignes d'après un devis annexé à un inventaire pris par Felix J. Puig, notaire, le 19 juillet 1911.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devant assumer le paiement des taxes pour l'année 1911 au-dessus et en plus de leurs enchères, et les actes de vente devant être passés pardevant Félix J. Puig, notaire, à leurs frais. Les acquéreurs devant déposer 10 0|0 chez l'encanteur au moment de l'adjudication pour lier la vente.

LIONEL M. RICAU, Encanteur, Chambre 207 Bâtisse Hennen.

Gustave Lizmbias, avocat pour le demandeur

Chas J. Théard, avocat pour le défendeur.

15 oct—15 22 29—nov 5 12 16

UTILE -- INSTRUCTIVE -- JOLIE

LA

"PENDULE EMPIRE"

DE

S. SMITH & FILS

Donne l'**HEURE EXACTE DE TOUTES LES PARTIES DU MONDE**; Globe colorié; base travaillée avec goût.

Prix £3 3s. Plus grande, 15 pouces £6 6s

Ecrivez pour demander qu'on vous envoye catalogue de Montres, PENDULES, Bijouterie.

9, STRAND, LONDRES.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le Shérif Vendredi le 1er Décembre 1911, d'une Propriété de Valeur Améliorée du Deuxième District,

Portant les Nos municipaux 224 et 226 N avenue Carrollton, entre les rues Bienville et Iberville.

Gustave A. Lizabas vs Louis Zenner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 98 371—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI 1er décembre 1911, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Carrollton et les rues Pierce, Bienville et Iberville, lesdits lots étant désignés par les numéros sept et huit sur un devis dudit ilet, dressé par George H. Grandjean, député voyer de ville daté du 21 juin 1892, annexé à un acte passé pardevant F. J. Aleix, ancien notaire en cette ville, le 24 juillet 1893, d'après lequel devis les dits lots sont contigus et mesurent comme suit: Le lot No Sept trente pieds un pouce trois lignes de face à l'avenue Carrollton sur cent neuf pieds six pouces trois lignes de profondeur sur la ligne du lot No Six et cent six pieds dix pouces deux lignes de profondeur sur la ligne du lot No 8 et trente pieds de largeur dans le fond, et le lot No 8 trente pieds un pouce trois lignes de face à l'avenue Carrollton sur une profondeur de cent six pieds six pouces deux lignes sur la ligne du lot No 7 cent quatre pieds deux pouces de profondeur sur la ligne du lot No 9 et trente pieds de largeur dans le fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

1. Pour un montant suffisant pour payer la réclamation du demandeur, soit $2250.00 ensemble avec 7 0|0 d'intérêt par an du 12 mai 1910 jusqu'au paiement, 5 0|0 honoraire d'avocat sur le collectif de cela, les frais et charge du procès et vente et les taxes, s'il y en a, dûs sur ladite propriété.

2. L'acquéreur devant retenir en ses mains et assumer jusqu'au montant de son enchère le paiement d'un billet de $2250.00 daté du 12 mai 1910 payable deux ans après la date, et portant intérêt au taux de 7 0|0 par an de sa date jusqu'au paiement (le paiement de l'intérêt dudit billet après la vente, étant assumé par l'acquéreur). Ledit billet étant garanti par hypothèque sur ladite propriété concurremment à la réclamation du demandeur d'après un acte passé pardevant Charles J. Théard, notaire daté du 12 octobre 1910, enregistré dans le bureau d'hypothèque de cette paroisse, [illegible] 1017 folio 12, l'acquéreur assumant toutes les obligations et stipulations etc., comme il est contenu dans ledit acte d'hypothèque.

3. Et la balance du prix de l'adjudication, comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Chas J. Théard, avocat du demandeur.

27 oct—27—nov 3 10 17 24—déc 1

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le Shérif Vendredi, le 1er Décembre 1911, d'une Propriété de Valeur Améliorée du Troisième District,

Portant les Nos municipaux 1613 et 1615 avenue St Roch, entre les rues Claiborne et N. Derbigny.

Third District Building Association vs Mme Nora Soseren

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 98 315—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, le 1er décembre 1911, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue St Roch et les rues Claiborne, Musique et Nord Derbigny, désigné comme lot [illegible] d'après un devis d'arpentage dressé par Edgar Pilié, voyer, daté du 11 avril 1908, annexé à un acte pardevant Frederick Zengel, notaire, le 7 mai 1908, d'après lequel devis ledit lot commence quarante-six pieds de l'encoignure de la rue Claiborne et mesurant trente deux pieds de face à l'avenue St Roch sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente quatre pieds neuf pouces et six lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Zengel, Thomas, Sutton & Loomis, avocats pour la demanderesse.

27 oct—27—nov 3 10 17 24 30—déc 1

Vente du Shérif, Vendredi 1er décembre 1911, de propriété de valeur, améliorée du Deuxième District.

Portant les Nos municipaux 121 et 123 rue N. Murat, entre les rues Canal et Iberville.

Suburban Building and Loan Association vs Martha Marman, veuve de Henry L. Desomier, maintenant épouse de David Ennis.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 98 382—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI 1er décembre 1911, à midi la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Murat, Douane, maintenant Iberville, Olympia et Canal, ledit lot ou portion de terre étant à une distance de cent vingt-six pieds huit pouces de l'encoignure des rues Murat et Iberville, et mesurant trente pieds de face à la rue Murat sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles.

Le dit lot ou portion de terre étant composé du tout de la façade du lot No onze, comme il est désigné sur un plan dressé par Edgar Pilié voyer, daté du 1er octobre 1906, annexé à un acte passé pardevant Emile Pomes, notaire, le 4 octobre 1906.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Zengel, Thomas, Sutton & Loomis, avocats pour la demanderesse

27 oct—27—nov 3 10 17 24—déc 1

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de valeur améliorée du Premier District,

Portant les Nos municipaux 736 et 738 rue Saratoga entre les rues Gravier et Perdido

People's Homestead Association vs George [illegible] Motz.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 98 250—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 2 novembre 1911 à midi de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits voies privilèges servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 63, borné par les rues Gravier, Perdido et Saratoga lequel lot est désigné par le No douze sur un devis d'arpentage annexé à un acte passé pardevant M. B. Trist, notaire en cette ville daté du 7 octobre 1899, en vertu duquel devis ledit lot mesure trente pieds de face à la rue Saratoga sur cent quatre pieds [illegible] ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. L'acquéreur, au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Carroll, Henderson & Carroll, avocats pour la demanderesse.

20 oct—20 27—nov 3 10 17 23

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Mme A. V. Rigoli vs Levi Gant.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS — No 1985 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Thomas F. Maher, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Lne, je procéderai le 27 novembre 1911 à 11 heures du matin, à la vente aux enchères publiques, en face de la Maison de Cour (219-221), rue Morgan, 5me District de la Nouvelle-Orléans, Lne, de la propriété ci-après décrite, à savoir: Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, voies privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie, situé dans le 5me District de cette ville dans le carré borné par les rues Nunez, anciennement Franklin, Powder, Socrate et Tèche (anciennement Monroe), désigné comme lot No 13 du carré No 245 et mesurant 30 pieds de face sur la rue Nunez par 120 pieds de profondeur et façade à la rue Powder. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions — Comptant. GEO. W. KOBOLT, Constable de la Deuxième Cour de Cité.

N. E. Humphrey, avocat. 27 oct—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jacob Berkovitch versus Benevolent Order of Buffaloes Herd No 21.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 69 [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon Henry Renshaw, juge de la Division C, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique dans le local No 938 rue Canal, coin Dryades dans le Premier District de cette ville MARDI 31 octobre 1911 à midi la propriété ci-après décrite, à savoir: [illegible] chaises. Deux chaises tournantes, deux éventails de plafond, six pupitres, 2 rotary fans, 3 garde-robes, 2 Buffalos Leather Heads, une table de [illegible], un [illegible] de tapis, Insigne Buffalo, Chaises [illegible] deux orgues, et etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après un inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour.—Edgar M. Cahn, avocat pour le demandeur.

20 oct—20 25 31

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE Mme P. F. X. LAMBERT No 97 026—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet — MARDI, le 31 octobre 1911, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, daté du 25 septembre 1911 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, autrefois connus comme Nos 57 et 59 rue Prytanée et 188 rue Thalie, maintenant portant les Nos municipaux 1403 et 1405 rue Prytanée et 1510 rue Thalie, situés dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, anciennement dans le faubourg Lacourse, dans l'ilet borné par les rues Prytanée, Thalie, St-Charles, autrefois le Navades, et Melpomène, désignés comme lots Nos 18 et 19 sur un devis ou plan annexé à un acte passé pardevant H. B. Cenas ancien notaire en cette ville, le 24 décembre 1840. Lot No 18 formant le coin des rues Prytanée et Thalie et mesurant en mesure américaine 25 pieds 7 pouces de face à la rue Prytanée sur une profondeur et façade à ladite rue Thalie de 120 pieds et lot No 19, contigu au lot ci-dessus, mesurant 25 pieds 7 pouces de face à la rue Prytanée sur 120 pieds de profondeur.

2° Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent étant un cottage double en bois, maintenant portant les numéros municipaux 1512 et 1514 rue Erato, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prytanée, Erato, Thalie et l'avenue St Charles (autrefois rue Navades), désigné par la lettre B sur un devis et certificat d'arpentage dressé par Edgar Pilié, voyer, daté du 17 mai 1911, lequel dit lot B commence à une distance de 92 pieds 6 pouces 7 lignes de l'encoignure des rues Erato et Prytanée, et mesurant 35 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Erato sur une profondeur de 94 pieds entre lignes égales et parallèles et est composé de la portion du fond des lots désignés par les Nos 3 et 4 et d'un devis annexé à un acte pardevant W. J. Castell, ancien notaire le 3 janvier 1887.

La vente est sujette au bail et loyers qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un crédit de un an ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets du dit acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant payer les taxes d'Etat pour 1911, 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30 sept—30—oct 1 8 15 22 29 31

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, —No 94.526—Division A.

ROBERT DORSEY JR, ET ALS, VS ROBERT DORSEY SR.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire intitulée Robert Dorsey, Jr et als vs Robert Dorsey Sr. Dossier No 94.526 ledit ordre daté et signé du 28 octobre 1911, et adressé à Joseph L. Onorato, j'offrirai en vente à l'enchère publique, JEUDI, le 16 novembre 1911 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite

Quatre certains lots de terre situés dans le Septième District de cette ville autrefois Carrollton, dans l'ilet No 285 borné par les rues Burdette, Panola (autrefois Cypress), Sycamore (autrefois Neuvième) et Fern (autrefois Washington), lesquels dits lots sont contigus et mesurent trente pieds (30') de face chacun à la rue Burdette sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds (120'), les dits lots étant numérotés de deux à cinq.

Conditions—Une moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, en un an avec intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'acte de vente. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1911, et les frais de tous certificats, aussi de payer pour les actes de vente pardevant Wm. F. Brewer, notaire. Dépôt ne portant pas d'intérêt de 20 0|0 du prix d'achat devant être faite au moment de l'adjudication chez

J. L. Onorato, Real Estate

Encanteur 910 rue Gravier.

German American Savings Bank & Trust Co. Curateur.

Ivy G. Kittredge, avocat pour le Curateur.

15 oct—15 22 29—nov 5 12 16

Blowing Rock

GREEN PARK HOTEL.

Au sommet de la Montagne Blue Ridge

4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

La température la plus élevée en tout est de 74 degrés

ECRIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT A

GREEN PARK HOTEL.

GREEN PARK, N. J.

The 'Allenburys' Foods

MOTHER AND CHILD Baby 51 months of age. Fed from birth on the 'Allenburys' Foods.

Une Bonne Partance dans la Vie.

Les mères doivent savoir comme une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir. Un enfant mal nourri s'en ressent plus tard; il n'arrive pas à plein développement de sa taille et manque de vigueur. Si vous ne pouvez pas nourrir votre enfant, donnez-lui une nourriture qui remplace le mieux le lait humain. Aucun farineux, aliment renfermant de l'amidon ou lait de vache non coupé n'est donné à un enfant au-dessous de 6 ou 7 mois.

Les 'Allenburys' Foods sont préparés de façon à rendre le lait de vache semblable au lait humain, et sont digérés facilement.

Les 'Allenburys' Foods

NOURRITURE No 1. De la naissance à 3 mois. NOURRITURE No 2. De 3 à 6 mois. NOURRITURE No 3. De 6 mois à plus.

Pamphlet traitant de la Nourriture des Enfants, donné gratuitement.

ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.

SI VOUS ALLEZ A CHICAGO

DESCENDEZ AU

HYDE PARK HOTEL

A l'abri de l'incendie et dominant le lac Michigan dont il n'est distant que de 300 pieds.

PRIX MODÉRÉS.